

**LA GESTION DIFFERENCIEE :  
METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE**

---

**FICHE DE SYNTHESE**



<b>Titre</b>	<b>La gestion différenciée : méthodologie de mise en place</b>
<b>Correspondant Plante &amp; Cité</b>	Baptiste Chassaing, Camille Touenart
<b>Auteur</b>	Baptiste Chassaing
<b>Relecteurs</b>	Aurélie Davranche, Tatiana Bouvin, Pauline Laille
<b>Résumé</b>	<p>La Gestion différenciée, complexe fil conducteur des services espaces verts communaux, devient le symbole d'un mode de gestion plus écologique et s'inscrit comme l'alternative à la gestion horticole « classique ».</p> <p>En quoi consiste-elle vraiment ? Quelles sont les clés pour réussir sa mise en œuvre ? Comment définir les codes qualité ?</p> <p>Cette fiche de synthèse répondra à ces questions en apportant des éléments techniques et des exemples de réalisation.</p>
<b>Objectifs</b>	Accompagner les services des espaces verts et de l'environnement municipaux vers un plan de gestion différenciée des espaces jardinés et naturels, en abordant la question de la méthodologie de mise en place.
<b>Thématiques</b>	Economie et management
<b>Mots clés</b>	Gestion différenciée ; développement durable ; codes qualité ; espaces verts ; entretien ; sensibilisation ; biodiversité ; écopaysagisme
<b>Date de publication</b>	Mai 2014

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE ? .....</b>	<b>3</b>
I.A. Contexte et définition .....	3
I.B. Les enjeux .....	4
I.B.1 LES ENJEUX SOCIAUX, SOCIETAUX ET CULTURELS.....	4
I.B.2 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	4
I.B.3 LES ENJEUX ECONOMIQUES.....	5
<b>II. LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFERENCIEE .....</b>	<b>6</b>
II.A. L'analyse de l'existant: l'inventaire des espaces verts .....	6
II.A.1. L'INVENTAIRE QUANTITATIF .....	6
II.A.2. L'INVENTAIRE QUALITATIF .....	7
II.B. La classification des espaces verts : les codes qualité.....	7
II.B.1. DEFINITION .....	7
II.B.2. LA DIVERSITE DES CODES UTILISES.....	7
II.B.3. DES EXEMPLES ILLUSTRÉS ET COMMENTÉS DE CODES "QUALITÉ" .....	8
II.B.3.A. CODE 1: ESPACES VERTS DE PRESTIGE .....	8
II.B.3.B. CODE 2: ESPACES VERTS STRUCTURÉS .....	9
II.B.3.C. CODE 3: ESPACES VERTS TRADITIONNELS; JARDINS D'ACCOMPAGNEMENT .....	10
II.B.3.D. CODE 4: ESPACES VERTS RUSTIQUES.....	11
II.B.3.E. JARDINS DE "NATURE" .....	12
II.C. L'importance de la communication et de la formation .....	13
II.C.1. LES ELUS: REPRESENTANTS DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE .....	13
II.C.2. LES JARDINIERS: PILIERS DE LA REUSSITE DU PROJET.....	13
II.C.3. SENSIBILISER LES HABITANTS .....	14
II.D. Piloter le changement de pratiques .....	15
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

---

Perçue hier comme un risque pour le développement de la ville, aujourd'hui, la nature « sauvage » en devient, par le biais des espaces verts, un outil indispensable de renouvellement, d'attrait et de fonctionnalité (économique, culturelle, écologique, psychologique, sanitaire...). Cette évolution majeure prend forme au travers des documents d'orientations et de planification qui prouvent que les préoccupations liées à l'environnement sont au cœur de la réflexion des communes (Plan Climat, Schéma Régional de Cohérence écologique, Trames vertes et bleues urbaines...).

Eléments constitutifs de la matrice des trames vertes et bleues, les espaces verts sont devenus les outils de base pour préserver la biodiversité urbaine.

Emergeant en réaction à une gestion « tout horticole » appliquée de façon homogène dans les espaces verts et laissant peu de place à l'expression de la nature, la gestion différenciée s'inscrit aujourd'hui comme le nouveau défi des gestionnaires, des jardiniers professionnels et amateurs. En effet, chacun à son niveau doit composer avec des contraintes techniques, organisationnelles, politiques et sociales. Ces dernières ne doivent pas être négligées puisque les demandes de propreté et de nature en ville, souvent antinomiques, pèsent dans les orientations politiques et par conséquent sur les plans et outils de gestion.

Ce document présente dans une première partie la gestion différenciée et ses enjeux, puis dans une seconde partie les différentes étapes de sa mise en œuvre, depuis l'analyse jusqu'à la communication du plan de gestion.

## I - QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE ?

---

### I.A. Contexte et définitions

Dans les collectivités et les municipalités, la décision de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts est née de plusieurs constats en termes d'économie et d'écologie :

- L'augmentation des surfaces à entretenir et une diversification des espaces difficiles à supporter économiquement pour les collectivités ;

- Une non prise en compte de l'entretien en amont des projets ;

- Une uniformisation de l'entretien et du fleurissement qui appauvrit la diversité végétale et paysagère ;

- Des préoccupations qui deviennent également environnementales (lutte contre le changement climatique, développement des trames vertes, préservation de la biodiversité...).

La gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux.

C'est envisager les espaces verts comme un ensemble d'espaces individuels interconnectés et non comme un tout.

La gestion différenciée se manifeste de manière différente pour chaque acteur concerné :

**Pour les services techniques**, elle se retrouve au travers de la mise en place d'outils de gestion communale basés sur des cartographies et un zonage avec attribution de codes d'entretien. Ces outils permettent l'organisation des ressources matérielles et humaines, l'élaboration d'un planning annuel des tâches, ainsi que la création d'indicateurs de suivi pertinents).

**Pour les élus**, il s'agit de la déclinaison locale des grandes tendances nationales affirmées dans le Grenelle de l'Environnement et dans les démarches de développement durable. Cette démarche demande des prises de décision modifiant parfois les fonctionnements établis. Elle est exigeante pour les élus qui doivent soutenir les innovations et les changements induits, auprès des équipes municipales comme auprès de leurs administrés.

**Pour les habitants**, dans un premier temps, elle prend la forme d'actions de sensibilisation aux nouveaux usages, à la découverte du patrimoine naturel et culturel des lieux. Elle demande des allers-retours et des échanges avec les services pour ajuster la gestion aux usages. Puis, une fois la mise en place avancée, elle se traduit par la modification et l'affirmation des ambiances et des caractéristiques du site, menant vers un environnement plus sain.

## I.B. Les enjeux

La gestion différenciée des espaces verts et naturels publics s'inscrit dans les principes du développement durable. Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux multiples.

### **I.B.1 Les enjeux sociaux et sociétaux**

Etant une opportunité d'organiser le tissu urbain dans une logique d'assimilation de la densification urbaine, les espaces ouverts peuvent devenir des lieux de valorisation et offrent ainsi des lieux récréatifs de proximité potentiels au cœur des villes. Cette transformation doit déboucher sur une réappropriation par les habitants et constituer un atout pour l'amélioration du cadre de vie.

Les espaces verts publics créent des opportunités de contact entre des personnes de milieux sociaux variés. Ces interactions sont autant de moyens de participer à la vie de la communauté, et sont facilitées par des espaces de nature de proximité accessibles et connectés à leur environnement urbain.

Les espaces de nature contribuent également à la santé des habitants où leur accessibilité réduit le stress, favorise l'activité physique et améliore le cadre de vie et l'état de santé ressenti.

Ces espaces sont des supports, des vitrines de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour le grand public. La gestion différenciée doit répondre à un besoin de réapprentissage de notions oubliées (connaissance du sol et fonctionnement agronomique, besoins des plantes...). De plus, adopter des modes de gestion différenciés doit permettre de concilier conservation, valorisation du patrimoine historique et naturel de la commune (arbres têtards, espèces régionales...).

Si par la mise en place de modes de gestion adaptés, les espaces publics peuvent devenir un support d'éducation à l'environnement, ils sont également vecteurs d'un nouveau regard porté sur l'art du jardinage et de nouveaux savoir-faire. Il ne s'agit pas de renier la longue tradition de l'art des jardins horticoles mais d'élargir encore les compétences du jardinier et du paysagiste, « artisans de la nature par excellence ».

### **I.B.2 Les enjeux environnementaux**

Ces enjeux traduisent par la volonté de faire « revenir » la nature en ville. Le concept remis en question est celui d'une gestion horticole homogène et intensive qui a amené notamment :

- Une homogénéisation des espaces de nature entraînant une diminution des populations végétales et animales indigènes ;
- Une destruction des équilibres écologiques ;
- Une perturbation des équilibres écologiques qui peut créer des conditions favorisant une pression parasitaire importante sur une population végétale parfois fragilisée ;
- Une pollution des eaux souterraines par l'usage intensif d'intrants.

- Un appauvrissement biologique et un tassement des sols liés au ramassage des feuilles et déchets végétaux (à nuancer tout de même car ce ramassage permet aussi d'éviter le développement de maladies et de ravageurs) ;
- La consommation excessive de ressources naturelles (tourbe, carburant, bois exotique...).

### **I.B.3 Les enjeux économiques**

Une augmentation parfois considérable des surfaces à entretenir, avec un effectif stable du personnel et la nécessité de rationaliser les coûts (main-d'œuvre, matériels, carburant, fournitures...), oblige les municipalités à revoir leurs pratiques culturelles.

L'objectif, possible par une planification globale d'entretien, est d'affecter du temps et des moyens là où cela est indispensable pour maintenir la valeur d'usage, le confort du public, les fonctionnalités de l'espace vert. En parallèle, on limite ainsi les interventions autant que possible là où on souhaite établir des ambiances plus naturelles, ou là où on peut se permettre une gestion moins intensive dans une perspective de rationalisation des moyens disponibles. Le principe clé est de rompre avec un entretien « classique » habituel en ciblant les interventions.

Des interventions plus ciblées et moins fréquentes permettent d'augmenter les surfaces de nature des espaces concernés, sans pour autant multiplier les fréquences d'interventions des agents techniques.

La gestion différenciée des espaces verts permet par conséquent de :

- réduire les dépenses liées à la réparation pour cause de maladies ou de parasités,
- réduire la fréquence des tontes,
- effectuer des économies d'eau,
- diminuer les déplacements sur des sites moins entretenus,
- réduire la consommation de carburant,
- réduire l'utilisation d'intrants comme les engrais ou les produits phytosanitaires dans un contexte réglementaire et cultural favorable.

## II. LES ETAPES DE MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DIFFERENCIEE

---

### II.A. Analyse de l'existant : L'inventaire des espaces verts

Mettre en place une Gestion Différenciée repose sur une classification appropriée des espaces selon leur situation, leur dimension, leur image, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'attente sociale qu'ils suscitent. Cette classification permet de définir les objectifs de gestion pour chaque site en fonction de ces paramètres menant à l'évaluation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'entretien.

L'établissement d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de la Gestion Différenciée bénéficie de la connaissance de l'ensemble du patrimoine naturel local (faune, flore, habitats), des exigences écologiques, du dynamisme et des potentialités des écosystèmes.

Un inventaire comporte deux aspects :

- Un inventaire quantitatif, pour connaître les surfaces à entretenir.
- Un inventaire qualitatif, pour connaître les caractéristiques de chaque site.

#### **II.A.1 L'inventaire quantitatif**

Cette opération préalable permet de connaître précisément le territoire concerné par le plan de gestion différenciée. Il convient de relever, pour chaque espace concerné :

- Sa localisation ;
- Sa superficie ;
- Les espèces végétales présentes ;
- Sa diversité biologique ;
- Son type ;
- Les tâches et la charge d'entretien (tonte, désherbage, taille, élagage, arrosage, ramassage des déchets...), la fréquence et le matériel utilisé.

#### **II.A.2. L'inventaire qualitatif**

Sur la base des espaces inventoriés, il permet de dégager l'identité communale, de définir les ambiances de la commune et de préciser les potentialités de chaque espace public. Ainsi, il permet de définir pour chaque espace considéré :

- Une description qualitative : qualité paysagère, valeur historique, culturelle, environnementale, rayonnement (quartier, commune, agglomération)...
- La ou les fonctions du lieu, ses usages ;
- La fréquentation ;
- Les problématiques qui y sont liées (accessibilité, sécurité, vandalisme...) ;
- Les objectifs de gestion : économiques, paysagers, environnementaux...

## II.B La classification des espaces verts : les codes qualité

### II.B.1 Définition

Le « code qualité » attribué à un site traduit les objectifs de gestion qui s’y rattachent (objectifs environnementaux, culturels, sociaux, économiques).

Les codes qualité sont définis à partir des diagnostics quantitatifs et qualitatifs réalisés et mis en relation avec l’analyse des moyens disponibles.

L’ensemble des points d’intervention inventoriés doit être classé.

Il est nécessaire d’explicitier pour chaque code qualité :

- La nature des tâches d’entretien à réaliser ;
- La fréquence des tâches ;
- Le protocole à suivre pour chaque tâche (ou « comment procéder »)

Ainsi, les objectifs à atteindre se traduisent par la mise en place d’un cahier des charges qui précise les itinéraires techniques types à appliquer.

### II.B.2 La diversité des codes utilisés

La codification varie en fonction des communes. Il n’y a pas de typologie nationale et le nombre et le contenu des codes de qualité sont à adapter aux caractéristiques spécifiques de chaque localité. Généralement, cette codification varie entre 3 et 6 codes de qualité en fonction des situations :

	Code 1	Code 2	Code 3	Code 4	Code 5	Code S
<b>Typologie du CAUE Vendée</b>	Espaces horticoles	Espaces jardinés	Espaces rustiques	Espaces naturels		
<b>Typologie de la Ville de Lorient</b>	Entretien très suivi	Entretien suivi	Entretien limité	Entretien extensif		
<b>Typologie du SAGE de la Vie et du Jaunay</b>	Ambiance horticole	Ambiance jardinée	Ambiance rustique	Ambiance naturelle	Ambiance terrains de sport	
<b>Typologie de la commune de la Chapelle-sur-Erdre</b>	Espace vert de prestige	Espace vert accompagnant les lieux publics d’importance	Espace vert traditionnel	Espace vert rustique	Espace naturel	Terrains de sport
<b>Typologie de la commune de Grande-Synthe</b>	La gestion horticole	La gestion semi-naturelle	La gestion naturelle			

## II.B.3 Des exemples illustrés et commentés de codes qualité

### II.B.3.a. Code 1 : Espaces verts de prestige



Jardin des Plantes (Angers) - Crédit photo : Plante & Cité

		Spécifications types pour le <b>code 1</b>
<b>Intention paysagère et rôle du jardin</b>		Entretien qui façonne un espace structuré par des aménagements. Le jardin clos offre aux usagers un lieu de déambulation et de simple cheminement.
<b>Rôle du jardinier</b>		Le jardinier taille et modèle une nature totalement maîtrisée et mise en scène (utilisation des formes, des volumes, de la couleur...)
<b>Palette végétale</b>		Palette végétale purement horticole et un fleurissement en massifs composés
<b>Entretien</b>	Gazons, pelouses, prairies	Le gazon est un tapis vert tondu chaque semaine à ras (3.5 cm de hauteur)
	Arbustes et rosiers	Les arbustes sont taillés (art topiaire en forme géométrique) plusieurs fois par an et annuellement de manière paysagère (maintenir le port naturel). Pour la gestion des rosiers horticoles, le jardinier sollicite un arrosage intégré, l'amendement et la fertilisation
	Massifs	Les pieds des massifs, des arbustes sont paillés et nettoyés régulièrement par binage ou bêchage.
	Allées et désherbage	Les allées sont désherbées en curatif dès que les adventices atteignent le stade de plantule. Ce désherbage peut aujourd'hui être effectué manuellement, thermiquement, chimiquement (raisonné et avant application de la Loi dite Labbé) ou mécaniquement.

II.B.3.b. Code 2 : Espaces verts structurés



Chemillé - Crédit photo : Plante & Cité

		Spécifications types pour le <b>code 2</b>
<b>Intention paysagère et rôle du jardin</b>		Les jardins verts structurés appellent les promeneurs à la détente par les ambiances, les évocations d'une nature toujours maîtrisée mais que l'on veut représenter plus libre. Même si la trame générale est pérenne, l'aménagement à l'intérieur des chambres paysagères peut évoluer. Ces espaces peuvent être des cimetières, la place de l'église, les espaces verts de lotissement.
<b>Rôle du jardinier</b>		Le savoir-faire du jardinier se ressent à la vue des différentes chambres paysagères offrant des scènes variées.
<b>Palette végétale</b>		La structuration de ces espaces compose avec la totalité de la palette végétale horticole et un fleurissement surtout apporté par les arbustes.
<b>Entretien</b>	Gazons, pelouses, prairies	La tonte est à 5.5 cm de hauteur avec tondeuses rotatives deux fois toutes les trois semaines. Le gazon est arrosé occasionnellement.
	Arbustes et rosiers	Une à deux fois par an, les arbustes adoptent une forme architecturée avec maintien du port naturel annuellement.
	Massifs	Les pieds des massifs, des arbustes sont paillés et nettoyés régulièrement par binage ou bêchage.
	Allées et désherbage	Dans les allées, les adventices sont tolérées momentanément mais le désherbage curatif est privilégié.

II.B.3.c. Code 3 : Espaces verts traditionnels, jardins d'accompagnement



Crédit photo : ville de Chalonnnes-sur-Loire

		Spécifications types pour le <b>code 3</b>
<b>Intention paysagère et rôle du jardin</b>		Ces espaces verts traditionnels représentent des jardins conçus pour répondre à des besoins fonctionnels (jeu, promenade...). Ce type d'espace est le théâtre d'une relation entre les usages et la décoration, suppose une plus grande diversité d'offre et une appropriation des lieux par les usagers.
<b>Rôle du jardinier</b>		Cette approche s'observe dans l'implantation des végétaux, par le jardinier, qui vise ici plus à concevoir un cadre qu'à mettre en scène la nature.
<b>Palette végétale</b>		La palette végétale choisie peut associer des plantes indigènes spontanées aux plantes horticoles.
<b>Entretien</b>	Gazons, pelouses, prairies	Les gazons sont tondus une fois toutes les trois semaines à hauteur de 7.7 cm mais la fréquence peut augmenter en cas de forte pousse. L'arrosage n'est pas utilisé sur ce milieu et le désherbage sélectif favorise la présence ponctuelle de fleurs spontanées sur les pelouses.
	Arbustes, massifs et rosiers	La taille des arbustes est basée sur une approche seulement paysagère ou de maîtrise du volume de manière ponctuelle.
	Allées et désherbage	Les surfaces des aires de jeux sont désherbées en curatif mais les adventices sont provisoirement tolérées, alors que celles qui n'ont pas d'usage spécifique, ne sont pas désherbées. Dans les allées, la flore spontanée est supportée sur ¼ de la surface. Néanmoins, une fois par an, on choisit d'éliminer les adventices par une opération de désherbage curatif.

II.B.3.d. Code 4 : Espaces verts rustiques



Parc Balzac (Angers) - Crédit photo : Plante&Cité

		Spécifications types pour le <b>code 4</b>
<b>Intention paysagère et rôle du jardin</b>		<p>Les espaces verts rustiques sont des structures paysagères à caractère champêtre tirées de l'espace rural local : prairies, haies bocagères, espaces de transition..., souvent de grandes dimensions. Ils sont voués à la détente et permettent toutes sortes d'animations (jeu, promenade, observations, sport...).</p> <p>La gestion extensive participe à l'embellissement du cadre de vie avec une tendance plus champêtre. On la retrouve dans certains parcs, le long des voies de déplacement (prairies fleuries), dans certaines zones moins fréquentées ou encore dans les zones de transition avec les espaces naturels.</p>
<b>Rôle du jardinier</b>		Les espaces verts extensifs bénéficient d'un entretien réduit. Les jardiniers ont vocation à préserver l'intérêt écologique et paysager du milieu.
<b>Palette végétale</b>		La végétation spontanée est recherchée. Le fleurissement se veut naturel (semis de fleurs des champs, arbustes à fleurs) et l'on utilise uniquement des végétaux locaux.
<b>Entretien</b>	Gazons, pelouses, prairies	Les pelouses ne sont plus tondues mais fauchées. Les espaces engazonnés se transforment donc en zone de prairie.
	Allées et désherbage	Les produits chimiques sont proscrits tout comme le désherbage qui est abandonné laissant place à une végétation spontanée.

II.B.3.e. Code 5 : Jardins de « nature »



La Petite Amazonie – Nantes (source : [www.lenouveaumalakoff.com](http://www.lenouveaumalakoff.com))

		Spécifications types pour le <b>code 5</b>
<b>Intention paysagère et rôle du jardin</b>		Ces espaces représentent des paysages naturels et donnent à voir la manière dont les usagers perçoivent la nature : boisements, prairies, zones humides, sentiers de randonnées, canaux, sous-bois forestiers, chemins de halage, vallons avec rivière, marais... Ces unités ont une très forte fonction écologique et jouent un rôle dans l'établissement de continuités biologiques pérennes. Ces scènes de nature dans un espace non clos offrent aux visiteurs une promenade au grand air, des activités sportives et une découverte de la nature locale, spontanée et sauvage.
<b>Rôle du jardinier</b>		Le jardinier est l'accompagnateur de la nature, imitant le travail de la nature et intervenant essentiellement pour la sécurité des promeneurs. L'utilisateur ne doit pas deviner l'intervention du jardinier car l'entretien doit rester sommaire et ayant pour but de maintenir les lieux propres et sécurisés.
<b>Entretien</b>	Gazons, pelouses, prairies	Les prairies sont entretenues une fois par an sous forme de broyage ou de fauchage.
	Arbustes et rosiers	Tous les six-huit ans, les arbustes sont rajeunis par recépage et en favorisant la régénération spontanée des essences indigènes.
	Allées et désherbage	Dans les allées, aucun désherbage n'est effectué car la végétation herbacée spontanée trouve pleinement sa place. Ces espaces sont entretenus par le piétinement des promeneurs et occasionnellement par soufflage et ratissage.

## II. C. L'importance de la communication et de la formation

Chaque modification d'un espace ou d'une pratique entraîne un bouleversement des habitudes des usagers et des jardiniers, et ne peut donc pas reposer sur la seule volonté du gestionnaire. Il est important que chaque acteur soit impliqué et convaincu de la démarche. Formation et information apparaissent alors comme indispensables.

### **II.C.1 Les élus, représentants des engagements de la ville**

La gestion différenciée doit s'inscrire dans une politique globale de lutte contre les dégradations environnementales (climat, biodiversité, eaux, énergie...) et dans une perspective de développement durable. Elle doit être amenée comme un outil d'urbanisme d'élaboration des trames vertes et bleues. Ainsi, un des piliers de la réussite de la gestion différenciée est **l'engagement des élus**.

Les espaces verts représentent une vitrine de la stratégie municipale, et bien au-delà, un contact quotidien avec la nature. Chaque projet impliquant des modifications de l'espace public est porteur de valeurs et doit donc répondre aux orientations de la municipalité. En tant que représentants directs des engagements de la commune, l'implication et la participation des élus apparaissent comme essentiels.

La justification et l'explication de la démarche, présentée comme un service rendu à la population, seront alors essentielles pour convaincre les élus de s'engager dans la démarche.

### **II.C.2 Les jardiniers, piliers de la réussite du projet**

Les agents constituent le premier échelon de la mise en place d'une gestion différenciée. Ils doivent avoir bien assimilé le concept pour pouvoir mettre en place les préconisations d'entretien sur le terrain et faire passer le message aux riverains. **L'établissement d'un plan de formation**, en interne et/ou externe permettra de pérenniser la démarche et d'ancrer le concept dans leurs pratiques. En fonction du projet et des objectifs de communication définis en amont, le gestionnaire devra établir une stratégie propre à son service, en sélectionnant les outils adaptés à ses équipes, à leurs connaissances, à leurs pratiques et à leurs sensibilités.

#### Exemple de sujets de formation :

- Définir les enjeux de la gestion différenciée,
- Identifier la problématique,
- Identifier les acteurs,
- Mettre en œuvre la gestion différenciée,
- Identifier les techniques et matériels,
- Prairies fleuries et différenciation des tontes,
- Fleurir autrement,

- Broyer, composter, pailler,
- Gérer l'eau,
- Les méthodes alternatives de désherbage et de lutte phytosanitaire,
- Utiliser les outils de gestion.

Quels que soient les outils de formation et d'implication choisis, il est nécessaire d'avancer progressivement, sans oublier que les agents travaillent de la même façon depuis longtemps. La sensibilisation et la formation des équipes techniques sont des processus longs qui demandent des changements en profondeur. Le bon déroulement d'un projet nécessite l'établissement de liens transversaux entre les équipes et de travailler avec une méthode à laquelle ils ont participé et qu'ils ont validé.

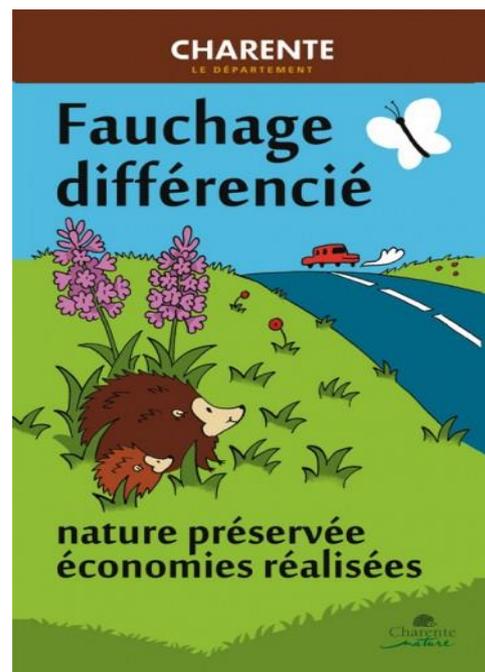
### II.D.3 Sensibiliser les habitants

Il faut mettre en place dès le début des campagnes d'information et de sensibilisation, pour faire comprendre les enjeux et les intérêts que le projet offre à chacun. Il faut informer et expliquer l'intérêt de la démarche, ses impacts et ses conséquences sur l'esthétisme de la ville. Mais il est essentiel d'intégrer aussi les arguments sur les bienfaits du végétal en ville, qui sont des services rendus par des écosystèmes sains, accessibles et variés : santé humaine et bien-être, lien social et identité collective, biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols, valorisation du bâti, valorisation des déchets végétaux, agriculture urbaine et attractivité économique et touristique du territoire.

Des outils de communication ponctuels pourront alors être mis en place pour convaincre le plus grand nombre. Les mentalités sont difficiles à faire évoluer, tant au niveau des agents que de la population. La communication doit être régulière et variée dans les supports et des thèmes abordés.



La Couronne – Commune de la Charente



Département Charente

## II.D. Piloter le changement de pratiques

Les municipalités, communautés de communes qui veulent mettre en place efficacement une gestion différenciée des espaces publics verts, doivent piloter le changement de pratiques.

Il est important pour cela d'avoir du recul sur des changements de pratiques, d'approches techniques et politiques. Ces changements prennent du temps.

De plus, pour ce pilotage, il faut se doter d'outils de suivi ou modifier les outils existants pour prendre en compte les nouveautés apportées par le nouveau plan de gestion. L'intérêt est d'avoir un regard sur le suivi des performances en cohérence avec les contraintes locales (exemple : augmentations de surfaces à effectifs constants, passage à une gestion « écologique » à budget constant...). La mise en place et l'application d'un plan de gestion différenciée prend du temps. Il peut se passer plusieurs années avant que les changements ne soient assimilés et il est donc crucial de s'accompagner dans la démarche.

Enfin, c'est un moyen aussi de prendre des comptes sur les actions entreprises (communication interne et externe).

- Relever les temps de travaux
- Documenter la transformation progressive des espaces
- Noter les retours des usagers et leurs évolutions dans le temps : demandes, fréquence et motifs des plaintes...

## CONCLUSION

---

« Il faut savoir semer, nourrir et entretenir la démarche pour en récolter les fruits ». En amont, ce travail de mise en œuvre de la gestion écologique demande une connaissance exacte du patrimoine espaces verts communal, l'élaboration de protocoles de gestion adaptés aux différents types d'espaces, la mise en place indispensable d'un plan de formation pour le personnel communal, un engagement politique clair, une communication efficace auprès du public, un dispositif de suivi et d'évaluation. Il n'y a pas une recette unique pour les gestionnaires des espaces verts et pour les élus, souhaitant évoluer dorénavant loin de la gestion intensive horticole, mais il faut garder à l'esprit que gérer de manière différenciée les espaces est un processus qui demande du temps pour respecter certaines étapes incontournables et garantir ainsi sa pérennité.

Néanmoins, pour chaque projet de gestion différenciée des espaces verts, un maître mot se dégage, la cohérence. Dans l'achat du matériel d'entretien, dans le recrutement des agents (sensibilisés aux causes environnementales), dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés passés, dans la conception des espaces verts pour qu'ils puissent être gérés ensuite de manière écologique.

Enfin, afin de donner une cohérence à l'échelle de la ville, pour prendre en compte à chaque étape les contraintes politiques, esthétiques et techniques et offrir aux habitants une meilleure image de leur patrimoine, les services et entreprises intervenant sur le domaine public doivent privilégier une collaboration transversale.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages

- Allain Y.M. **La gestion différenciée : nouvelle mode ou retour aux sources ?** 1995
- Arehn. **La gestion différenciée des bords de route.** 2003
- CAUE Vendée. **Guide méthodologique de la gestion différenciée.** 2006
- Centre de Ressources du développement durable. **Gestion différenciée des espaces verts, changeons de cultures !** 2005
- CERDD. **Gestion différenciée des espaces verts, changeons de cultures.** 2005
- Conseil Général Seine-et-Marne. **La gestion différenciée des espaces publics.** 2012
- Direction des Jardins de Rennes. **La gestion différenciée à Rennes, guide de maintenance.** 2008
- Mairie de La Chapelle-sur-Erdre. **La gestion différenciée des espaces verts de la Chapelle-sur-Erdre.** 2004
- Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais. **La gestion différenciée des espaces ou comment accompagner la réalisation de la trame verte ?** 2004
- Mission Gestion Différenciée. **Guide de la démarche « Mieux comprendre la gestion différenciée des espaces verts ».** 2001
- Mission Gestion Différenciée. **Guide gestion différenciée pour un fleurissement raisonné des villes.** 2004
- Morère A. **Etude préalable à la mise en place de la gestion différenciée pour la ville de Bordeaux.** 2004
- Natureparif. **Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités.** 2009
- Service des espaces verts de la ville de Lorient. **La gestion différenciée des espaces verts de Lorient.** 2008

### Sites Internet

- [www.gentiana.org](http://www.gentiana.org) [Consulté le 5 mai 2014]
- [www.gestiondifferenciee.org](http://www.gestiondifferenciee.org) [Consulté le 5 mai 2014]